



Première décision modificative du budget 2018

Grâce à des finances saines, le Département poursuit son action en faveur du développement de l'Aube :

- aides renforcées pour les territoires (10 M€ supplémentaires au plan de soutien et des plafonds d'aides aux communes et intercommunalités augmentés)
- vers un meilleur accès à Internet pour favoriser les usages du numérique dans les collèges et dans l'ensemble des sites du Département (Boucle d'interconnexion aux sites extérieurs)
- ...

A noter la présence de Michelle Lhuillier, nouvelle conseillère départementale du canton d'Aix-en-Othe lors de cette réunion

Contact presse :

Alexandra Briguet-Trubat, chargée de communication
alexandra.briguet-trubat@aube.fr | 03 25 42 50 81
Service Communication/Cabinet : 03 25 42 50 28/27

Vie du Conseil départemental

Michelle Lhuillier, nouvelle conseillère départementale du canton d'Aix-en-Othe, rejoint la commission « Economie, enseignement supérieur, tourisme et valorisation culturelle »

[Rapport bleu p.71](#)

Suite au décès de Pauline Steiner le 9 septembre dernier, **Michelle Lhuillier, sa suppléante, l'a automatiquement remplacée en tant que conseillère départementale du canton d'Aix-en-Othe** dès le 10 septembre.

Lors de la réunion ordinaire du 15 octobre 2018, le Conseil départemental nomme cette élue membre de la commission permanente et l'affecte à **la troisième commission qui porte sur l' « Economie, l'enseignement supérieur, le tourisme et la valorisation culturelle »**.

Michelle Lhuillier devient également la représentante du Département au sein d'une série d'organismes et de projets :

- élaboration et révision des plans locaux d'urbanismes dans le canton d'Aix-en-Othe
- Comité départemental du tourisme de l'Aube
- Conseil d'administration des collèges d'Aix-en-Othe et d'Ervy-le-Châtel
- Conseil d'administration des maisons de retraite d'Aix-en-Othe et d'Ervy-le-Châtel
- Membre de l'équipe pluridisciplinaire d'Aix-en-Othe et de Chaource (RSA, revenu de solidarité active)
- jury du comité de tourisme de la région du Pays d'Othe (concours des villes, villages et maisons fleuris)
- conseil d'administration du Sdis (Service départemental d'incendie et de secours)
- Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc naturel régional de la Forêt d'Orient
-

Michelle Lhuillier est parallèlement maire de Chessy-les-Près depuis 2001 ainsi que 1^{ère} vice-présidente de la Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche.

Actuellement retraitée, Michelle Lhuillier a fait carrière au Crédit agricole comme adjointe au chef d'agence puis responsable du bureau bancaire de Chaource.

SOMMAIRE

Michelle Lhuillier, nouvelle conseillère départementale du canton d'Aix-en-Othe, rejoint la commission Economie, enseignement supérieur, tourisme et valorisation culturelle »p.2

Décision modificative de budget : une situation financière qui reste très saine et permet de poursuivre les investissementsp.4

Seul Département à ne pas l'avoir fait jusqu'alors, l'Aube instaure la taxe d'aménagement afin de préserver les intérêts du contribuable en vue de la prochaine réforme fiscalep.5

10 M€ supplémentaires pour renforcer le Plan de soutien aux territoires (soit un total de 25 M€ d'aides)p.6

Le plafond d'aide publique aux communes et intercommunalités remonté à 80% pour mieux soutenir, notamment, les petites collectivitésp.7

Pour doper l'accès à Internet et favoriser les usages du numérique: une Boucle d'interconnexion pour l'ensemble des collèges et autres sites du Départementp.8

La qualité de vie au collège au cœur des préoccupations du Département : 3 millions d'euros pour le fonctionnement (dépenses d'énergies comprises) .p.10

Aménagement touristique de l'Aube : point sur l'avancement de deux projets de voies vertesp.11

Le Centre départemental de l'enfance (CDE) accueille toujours plus d'enfantsp.12

La SPL-Xdemat aide 2 000 collectivités à faire face aux défis de l'e-administrationp.13

Décision modificative de budget : une situation financière qui reste très saine et permet de poursuivre les investissements

[Rapport bleu p.1](#)

Traditionnellement, la réunion de «décision modificative» (DM) du budget du Conseil départemental de l'Aube est une simple séance d'ajustement budgétaire de fin d'année. Cette DM 2018 met en lumière la situation budgétaire particulièrement saine du Département.

Sans augmentation du volume global des dépenses de fonctionnement, cette décision modificative traduit en effet l'amélioration du taux d'épargne brute et l'accélération des paiements des investissements de la collectivité.

L'absence d'inscription de dépenses nouvelles de fonctionnement va permettre au Département de respecter les engagements pris dans le cadre du pacte financier signé avec l'Etat (objectif de réduction des dépenses publiques).

Cette bonne santé financière permet également au Département d'afficher un programme d'investissement ambitieux (notamment de renforcer le plan de soutien aux territoires avec 10 M€ supplémentaires).

Les dépenses d'investissement atteignent ainsi cette année à 77,8 M€.

Malgré tous les engagements, la situation budgétaire globale reste très satisfaisante avec un suréquilibre à 39 M€ (contre 29 M€ en octobre 2017) qui couvre déjà une grande partie des engagements pris sur les années à venir (gestion des autorisations de programmes pluriannuelles). Le désendettement de la dette se poursuit et atteint à présent un niveau record par sa faiblesse (dette voisine d'une année d'autofinancement).

Seul Département à ne pas l'avoir fait jusqu'alors, l'Aube instaure une taxe d'aménagement afin de préserver les intérêts du contribuable en vue de la prochaine réforme fiscale

[Rapport bleu p.61](#)

Seul Département à ne pas l'avoir fait jusqu'alors, le Département instaure la taxe départementale d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2019 au taux de 1 % (un des plus bas parmi les départements de France).

La taxe départementale d'aménagement

Créée en 2012, la taxe visait à adapter la fiscalité de l'urbanisme aux nouveaux enjeux de l'environnement et de l'aménagement durable. Son utilisation est strictement encadrée pour financer la protection de l'environnement et des paysages des espaces naturels sensibles. Elle porte sur les opérations de constructions, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature qui nécessitent une autorisation d'urbanisme.

C'est donc un levier de financement pour des sujets qui concernent au plus près le Département : les lacs, les forêts, les espaces protégés et les paysages.

Exemple : financer l'intégration naturelle d'un pylône de téléphonie mobile au cœur d'un espace sensible.

Pourquoi cette taxe aujourd'hui ?

En instaurant cette taxe, le Département anticipe la « grande clarification de la fiscalité » annoncée par le Gouvernement pour 2019 : réforme qui pourrait se traduire en 2020 par une évolution significative des leviers fiscaux directs ou indirects affectés au Département.

En cas de suppression ou de glissement de la taxe d'aménagement vers une autre collectivité, le Département pourrait alors prétendre à une compensation de l'Etat comme tous les autres Départements.

10 M€ supplémentaires pour renforcer le Plan de soutien aux territoires (soit un total de 25 M€ d'aides)

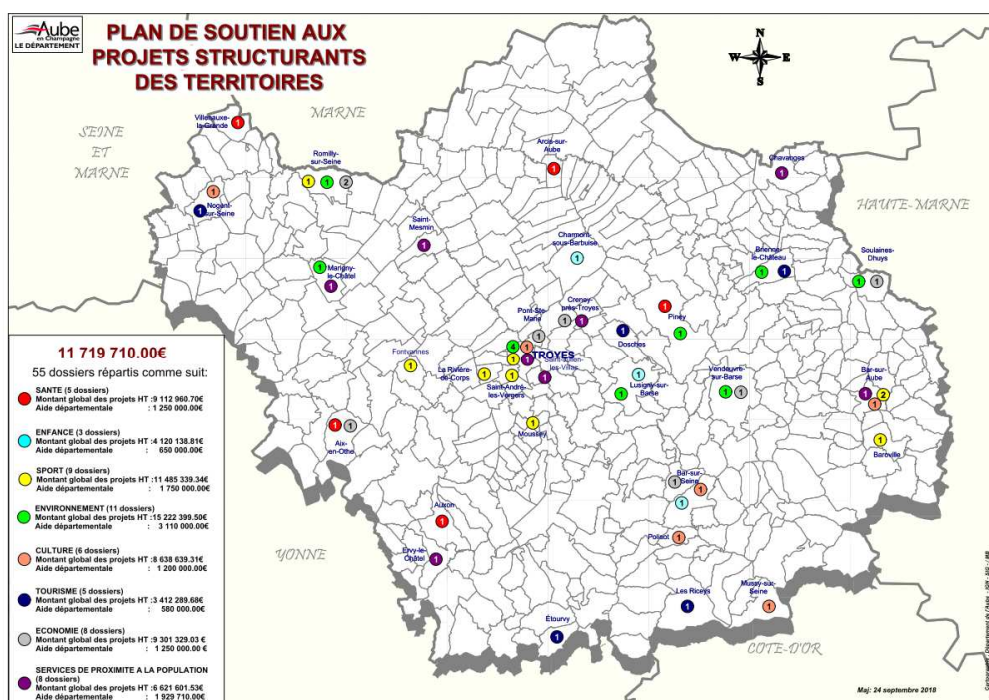
Rapport bleu p.65

Le Département renforce son soutien aux territoires : il ajoute 10 M€ aux 15 M€ déjà votés en faveur du Plan de soutien aux projets structurants des territoires le 16 octobre 2017. Ce plan permet de financer des projets locaux structurants portés par les ECPI (Etablissements publics de coopération intercommunale), les communes, les associations, voire le Département de l'Aube lui-même.

A ce jour, **55 projets sont soutenus dans ce cadre pour un montant global de 11,7 M€ qui vont permettre en réalité la réalisation de 68 M€ de travaux**. Il reste donc un peu plus de 3 M€ qui ne sont pas engagés dans le Plan de soutien aux projets structurants des territoires.

Or, de nouveaux projets structurants ont d'ores-et-déjà été déposés au Département. La contribution du Département aux EPCI pour financer 70 % du déploiement de la FTTH (Fiber to the home ou fibre jusqu'à la maison) va également entrer dans ce cadre.

En abondant le plan de soutien aux territoires de 10 M€, le Département se donne ainsi les moyens de remplir sa mission de solidarité territoriale.



Le plafond d'aide publique aux communes et intercommunalités remonté à 80 % pour mieux soutenir, notamment, les petites collectivités

[Rapport bleu p.67](#)

Le plafond de cumul des aides publiques en matière d'équipement communaux est relevé au niveau prévu par le droit commun (80 %) après être descendu à 60 % lors de la mise en place en 2015 du plan d'actions pour la maîtrise de la capacité d'autofinancement du Département.

Comme de nombreuses collectivités, le Département de l'Aube a en effet dû affronter un contexte de fortes incertitudes sur ses finances qui l'ont poussé à mettre en place un plan de maîtrise des dépenses.

Aujourd'hui, le contexte économique et financier est plus favorable grâce aux mesures prises ces derniers mois. Le Département de l'Aube est désormais en mesure de partager les résultats de ses efforts avec les communes et les intercommunalités. D'autant que le plafonnement à 60 % présentait des difficultés pour les très petites collectivités, les empêchant parfois de réaliser leur projet puisqu'elles devaient assurer 40 % du financement, soit une charge trop importante au regard de leur capacité financière.

Cette mesure sera rétroactive. Elle bénéficiera ainsi à toutes les demandes de subventions réalisées par les communes depuis le 1^{er} janvier 2018 et qui n'ont donné lieu à aucun versement compensatoire. Trois communes sont ainsi concernées (Saint-Phal, Rumilly-les-Vaudes et Ervy-le-Châtel) pour un montant global de 127 791 €.

Cette revalorisation sera prochainement suivie d'une refondation de l'ensemble des aides départementales.

Pour doper l'accès à Internet et favoriser les usages du numérique: une Boucle d'interconnexion pour l'ensemble des collèges et autres sites du Département

Rapport vert p.13

Le Département de l'Aube a décidé de financer la réalisation d'une **Boucle d'interconnexion de ses sites extérieurs (BISE)** : à la fois ses propres services répartis sur l'ensemble du territoire et la totalité des 25 collèges publics de l'Aube.

Cette boucle va relier et booster les connexions Internet :

- de chacun des sites de l'agglomération troyenne :
 - Hôtel du Département
 - Centre de congrès de l'Aube
 - Site des Vassauls (Pôle des solidarités, Archives départementales, laboratoire départemental d'analyses vétérinaires et alimentaires, Maison départementale des personnes handicapées)
 - Bibliothèque départementale
 - Centre sportif de l'Aube
 - Cité du Vitrail

- Ainsi que des sites géographiquement éloignés de Troyes :
 - les collèges
 - les 8 centres médico-sociaux (CMS)
 - les deux capitaineries des lacs (Mesnil-Saint-Père et Dienville)
 - les 5 services locaux d'aménagement (SLA)
 - les 12 centres routiers

Pour relier l'ensemble des sites à l'Hôtel du Département, une solution technique innovante sera mise en œuvre : elle utilisera une fibre propre à la collectivité, et sur plusieurs boucles afin de sécuriser les accès.

Les trois grands bénéfices de la BISE

1. **Une qualité de services identique** pour l'ensemble des usagers des collèges et des services du Département :
 - connexion internet très performante
 - sécurisation des données

2. Un **développement des usages numériques** grandement facilité.

3. Des **économies** sur les coûts de fonctionnement :
 - centralisation et mutualisation :
 - les serveurs de stockage (soit une économie sur 11 ans de 1,2 M€),
 - les opérations de maintenance, dépannage et assistance,

9 / 13

-l'accès à Internet (arrêt des abonnements avec les opérateurs)

- suppression des lignes téléphoniques analogiques.

Coût global de l'opération : 8 M€ financés par le Département de l'Aube et amorti au terme de 11 années.

Réalisation : 2020

La qualité de vie au collège au cœur des préoccupations du Département : 3 millions d'euros pour le fonctionnement (dépenses d'énergies comprises)

Rapport rose p.1

L'éducation reste une priorité du Département qui participe largement au fonctionnement des collèges.

Le Département accorde chaque année une subvention de fonctionnement à chacun d'eux, ce qui **représente environ 80 % de leur budget**. Ces dotations peuvent être complétées de subventions spécifiques pour couvrir les dépenses de viabilisation selon les besoins (dépenses d'électricité, de gaz, autres chauffages, eau, chaufferies...).

Pour 2018, les aides départementales aux collèges publics aubois s'élèvent à 3 M€ :

- 1, 25 M€ de dotations fonctionnement,
- 1, 76 M€ de subventions de viabilisation.

Pour mémoire, outre le fonctionnement, le Département est également chargé de la construction, des grosses réparations, de l'entretien général et technique, et de l'équipement des 25 collèges publics de l'Aube. C'est aussi lui qui est responsable de l'accueil, de la restauration et de l'hébergement des élèves et du personnel.

Aménagement touristique de l'Aube : point sur l'avancement de deux projets de voies vertes

Rapport jaune p.1

Bouclage du Lac d'Orient (vélovoie des lacs)

Fin novembre 2018, la passerelle sur le canal d'aménée sera posée à la suite des travaux d'appuis déjà réalisés.

En revanche, les travaux de terrassement et de chaussée prévus en 2018 pour boucler le tour du lac d'Orient sont repoussés au printemps 2019 en raison d'une procédure d'expropriation qui n'a pas encore abouti.

Coût global du projet : **1,2 M€**

Prolongement de la vélovoie du canal de la Haute-Seine

Quant au projet d'aménagement de la vélovoie du canal de la Haute-Seine entre Saint-Oulph et Crancey, il fait une progression : la convention de partenariat entre le Département de l'Aube et celui de la Marne doit être finalisée d'ici la fin de l'année.

Coût global : **800 000 €**

Le Centre départemental de l'enfance (CDE) accueille toujours plus d'enfants

Rapport violet p.7

Le Centre départemental de l'enfance (CDE) adapte ses capacités d'accueil et son budget pour mieux accueillir les mineurs dont il a la charge, notamment les mineurs non accompagnés (MNA).

Pour répondre à la hausse des demandes de placement en 2018 (1 200 enfants contre 1 150 en 2017), plusieurs décisions ont été prises :

- augmenter la capacité d'accueil globale du CDE à 267 places (contre 176 places en 2017)
- externaliser l'hébergement des MNA (150 places réparties sur l'ADPS, le Centre sportif de l'Aube, la Maison des Compagnons du devoir et des appartements collectifs) pour libérer l'accueil d'urgence « traditionnel » sur le site du CDE (12 places)
- recruter du personnel supplémentaire pour le suivi de ces MNA (4 équivalent temps plein)
- augmenter de six places la pouponnière (0-6 ans) soit 18 places au total

L'Etat finance les cinq premiers jours d'accueil des MNA. Pour faire face à l'augmentation du nombre de ces derniers (+ 64 jeunes de plus entre 2016 et 2017), il alloue pour 2018 une dotation exceptionnelle de 768 000 € au Département de l'Aube.

La SPL-Xdemat aide 2 000 collectivités à faire face aux défis de l'e-administration

Rapport vert p.19

La société SPL-Xdemat a été créée en 2012 par des collectivités, pour des collectivités, **à l'initiative du Département de l'Aube.**

Elle compte à ce jour 2 000 actionnaires (collectivités ou groupements de collectivités) répartis sur huit départements : l'Aube, la Marne, les Ardennes, la Haute-Marne, l'Aisne, la Meuse, les Vosges, et la Meurthe-et-Moselle.

Ses actionnaires vont de la toute petite commune rurale à la Région Grand Est.

La vocation de cette société publique locale est d'aider les collectivités, quelle que soit leur taille, à répondre aux défis réglementaires en matière d'e-administration. L'idée est de créer des outils de dématérialisation, c'est-à-dire des outils simples d'utilisation, parfaitement adaptés aux besoins des administrations locales.

L'organisation de la société repose en effet sur deux principes : la solidarité entre collectivités et la mutualisation de leurs moyens pour mettre à disposition de toutes des services performants à un coût raisonnable et proportionné à la taille de chacun.

Ainsi depuis sa création, la société a aidé ses actionnaires à :

- dématérialiser la passation de leurs marchés publics,
- télétransmettre leurs actes au contrôle de légalité et leurs flux comptables,
- gérer leurs listes électorales et leur recensement citoyen, ou encore leurs factures électroniques,
- répondre aux questions dématérialisées de leurs administrés,
- etc.

Ce panel de plus de 20 services s'enrichit chaque année de nouveaux développements réalisés pour accompagner toujours mieux les collectivités et simplifier leur gestion au quotidien à l'image de la plateforme X-marché qui permet aux collectivités de dématérialiser toutes leurs commandes publiques de plus de 25 000 € HT (obligation depuis le 1^{er} octobre 2018).

Société gérée par des collectivités au service de collectivités, la SPL-Xdemat œuvre pour une e-administration à la portée et au bénéfice de tous.